

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
DE SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, GUERBEAU Pascale, LEPAN Andrée, SILVERE Helen, DUPONT Valérie, JENNEQUIN Odette.

Avait donné procuration :

Mme RIQUART Cécile à Mr CORBILLON Matthieu

Excusés :

Mr DUTOIT Maurice

Mme BOITEAU Nadège

Mme DELPORTE Marie-Françoise

Assistait à la séance : Mme COOLEN, Secrétaire Générale.

M. le Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme BRASME Marie-Laure

N° 2

URBANISME

Acquisition des parcelles AA280, AA283, AA0284 et AA0285

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 11

Présents : 7

Quorum : 6

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 16 mai 2025

Date de réception en préfecture : 03 juin 2025

Date de publication sur le site internet : 03 juin 2025

N°2

URBANISME

Acquisition des parcelles AA280, AA283, AA0284 et AA0285

Monsieur le Président du CCAS de Sainghin-en-Weppes expose que le CCAS souhaite se porter acquéreur des parcelles cadastrées section AA0280, AA0283, AA0284 et AA0285, propriétés du bailleur SIA Habitat pour un montant de 28 000,00€.



La Ville de Sainghin-en-Weppes a pour projet la construction d'une école maternelle à laquelle un grand parc urbain y sera adossé. Ce projet de parc urbain est en lien direct avec le CCAS, puisqu'il vise à aménager un espace vert dans un objectif de développement social local.

L'acquisition des parcelles précitées permettra ainsi l'aménagement d'un espace de lien social, conforme aux actions sociales portées par le CCAS.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'acquisition des parcelles AA0280, AA0283, AA0284 et AA0285 auprès du bailleur SIA Habitat permettra de soutenir une action d'intérêt social en lien avec les familles de la commune, notamment dans le cadre des missions de proximité du CCAS (cohésion sociale, accès à un environnement de qualité pour les publics accompagnés)

Considérant l'inscription au budget primitif du montant nécessaire à l'acquisition

Il est proposé d'acquérir les parcelles AA0280, AA0283, AA0284 et AA0285 pour un montant de 28 000€ auprès du bailleur SIA Habitat.

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'administration du CCAS de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, A LA MAJORITE DU SUFFRAGE EXPRIME (7 voix pour, 1 abstention)

- **D'ACQUÉRIR** les parcelles cadastrées section AA numéro 0280, 0283, 0284 et 0285, appartenant au bailleur SIA Habitat, pour un montant de 28 000,00€
- **DE CHARGER** Monsieur le Président du CCAS de faire dresser l'acte relatif à cette opération au sein d'une étude notariale
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et document afférent à cette acquisition

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,
Matthieu CORBILLON

